



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Corée du Nord

Question écrite n° 323

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question des relations avec la République populaire démocratique de Corée. Au sein de l'Union européenne, la France est le seul pays, avec l'Estonie, à ne pas reconnaître ce pays. Cela se traduit de manière regrettable par la faiblesse de relations bilatérales dans tous les domaines. Alors que la diplomatie française entretenait une confusion délibérée entre la reconnaissance d'un État et le soutien au régime, il lui demande quand aura lieu une reconnaissance pleine et entière de ce pays membre de l'ONU par la France, ce qui signifierait l'ouverture de relations diplomatiques normales.

Texte de la réponse

L'établissement de relations diplomatiques entre la France et la République populaire démocratique de Corée n'est pas d'actualité. La France considère que l'évolution des relations avec la Corée du Nord doit être envisagée à l'aune de différents critères reflétant nos préoccupations à l'égard de ce pays, dans trois domaines. Dans le domaine nucléaire et balistique, la France exhorte Pyongyang à renoncer de manière complète, vérifiable et irréversible à ses armes nucléaires et à son programme nucléaire, comme le demandent les résolutions 1718 et 1874 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le récent tir du 13 avril a été à cet égard une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Il a été fermement et rapidement condamné à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies qui met aussi en garde Pyongyang contre de nouvelles provocations. La France appelle Pyongyang à oeuvrer dans le sens de l'apaisement par le dialogue et la coopération. La sécurité régionale et internationale continuera d'être menacée tant que le dialogue intercoréen ne connaîtra pas d'amélioration. La France est enfin très préoccupée par la situation humanitaire et des droits de l'Homme qui prévaut en Corée du Nord et qui est l'une des plus déplorables du monde. En tant que membre de l'ONU et Etat partie à plusieurs instruments de protection des droits de l'Homme, la Corée du Nord doit se conformer à la légalité internationale dans ce domaine. La France n'oublie pas les souffrances du peuple nord-coréen et garde la porte du dialogue ouverte avec Pyongyang. L'absence de relations diplomatiques n'empêche pas de conduire des projets en ce sens. Elle a ainsi ouvert en octobre 2011 un Bureau français de coopération à Pyongyang, dont les missions prioritaires sont d'ordre humanitaire et culturel. La France soutient notamment les deux organisations non gouvernementales françaises actives en Corée du Nord. Triangle Génération Humanitaire et Première Urgence font partie des six organisations non gouvernementales autorisées à travailler dans le pays. En 2011, la France a apporté des financements à ces deux organisations, à hauteur de 500 000 euros. En outre, depuis 2006, un lecteur de français enseigne à l'université des langues étrangères de Pyongyang, à l'université Kim Il-sung et au lycée des langues étrangères de Pyongyang.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 323

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4227

Réponse publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4698